

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 avril 2018

Etaients présents : MM. et Mmes BOSSART S, ROGEZ S, POTEAU FLOTAT N, HUBERT B WATERLOT M HENNEBELLE M, BLANQUART G, BLONDIAU JM, MOYAERT D, GRUCHALA D, , TARTAR M, VAN STAEN R DAMBRAIN C, QUEVA A, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BAINAS F, FABRYCZNY I, BOULET JL, ABRIKOSSOF M, BLAIRY D, VROMAINE R, PLESSIET A.

Etaients absents (excusés): M. et Mme DELCROIX D (proc. à BOSSART S) , AMAND N, BOCQUET M (proc. à BLAIRY D), TOURNEMINE.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 février 2018

Le procès-verbal de la réunion du 15 février 2018 est adopté par 23 voix pour et 2 abstentions (MM. BLAIRY D et BOCQUET M par proc.)

Procurations : M. Daniel DELCROIX à M. Steve BOSSART, Mme Muriel BOCQUET à M. David BLAIRY.

Désignation des secrétaires : Mme Dorothée MOYAERT et M. Didier GRUCHALA

Informations :

- Monsieur Bossart préside l'assemblée en l'absence de Monsieur le Maire retenu par un déplacement important pour le SIZIAF.

La séance est ouverte par une minute de silence en hommage du Lieutenant-Colonel Beltram.

Il est souligné le travail réalisé par M. Gannard, principal du collège de Douvrin et ses équipes en organisant des conférences dont l'objectif est de lutter contre le terrorisme, le racisme et l'antisémitisme est salué par les élus.

Ainsi, les jeunes collégiens ont pu écouter et échanger avec Mme Ginette KOLINKA, âgée de 91 ans, revenue d'Auschwitz sans son père, ni son frère et ni son neveu. Mme Kolinka est ainsi devenue « l'une des plus actives passeuses de la mémoire de la Shoah et sillonne le pays pour raconter son histoire aux jeunes générations ».

Quelques jours plus tard, c'était Mme Latifa Ibn Ziaten dont le fils a été tué par Mohamed MERAH en 2012 qui a porté aux élèves un message d'amour et de paix. Cette mère sillonne également la France pour alerter les jeunes sur le danger de l'intégrisme car touchée de plein fouet par l'irréparable, elle a décidé d'aller jusqu'au bout du monde pour faire en sorte qu'il n'existe plus d'autres Mérah, pour qu'aucun autre parent n'endure ce qu'elle a vécu.

- M. le Directeur du Crédit Agricole de Wingles a informé M. le Maire de son accord pour implanter un distributeur automatique de billets sur la Commune. Une convention sera signée avec la Mairie pour en définir les modalités. C'est le résultat d'une mobilisation forte des élus et de toute la population (pétition, campagne de presse...).

- Allurol

Un bâtiment artisanal est en cours de construction entre le rond-point de Weilrod et la rue du Bois. Il devrait être terminé pour la rentrée 2018.

- Forum de l'emploi

Plus de 1000 personnes étaient présentes et plus de 500 questionnaires ont été laissés par les visiteurs, dont 137 questionnaires par des habitants de Billy-Berclau. 43% soit 101 personnes ont laissé un n° de téléphone. Elles seront appelées par des élus pour connaître la suite de leur démarches. Parmi les réponses, figurent 58,4% de femmes, 49% de jeunes de moins de 30 ans. La note de satisfaction moyenne est de 7,74. A partir de ces fiches, ont été dénombrés 3 engagements en CDI, 1 création d'entreprise déclenchée avec BGE, 2 RDV, 6 CDD, 7 intérim, 16 formations, 4 reconversions, 1 stage soit un total de 40 issues". Ces chiffres feront l'objet d'une vérification lors des appels téléphoniques des élus. La très grande majorité des exposants ont été satisfaits de l'organisation, du nombre de visiteurs. Un nouveau Forum de l'emploi sera organisé le jeudi 28 mars 2019.

- Voyette Rue Rousseau

Le service espaces verts a réalisé le revêtement de la voyette longeant l'arrière du 2ème béguinage jusqu'au canal.

- Candélabres

L'ensemble des candélabres de la Roseraie ont été changés. Ils sont pour la plupart, équipés de leds, ce qui engendrent d'importantes économies. Une réception ouverte aux habitants sera organisée en Mai.

- Ecole Jérémie Poteau

Les travaux se terminent et une des dernières classes vient d'être livrée. Elle donne une entière satisfaction aux enseignants et aux élèves. Les travaux devraient être terminés plus tôt que prévus.

- "l'interdite"

Les travaux de rénovation du bâtiment et de construction des maisons se poursuivent. Le CAUE (Conseil Architectural d'Urbanisme et d'Environnement) du Pas de Calais a été mandaté par la commune pour étudier l'aménagement de la partie avant.

- ZAC Pasteur

Les travaux de la phase 1 s'achèvent et les premiers habitants ont emménagé. Les constructions des maisons par COOPARTOIS ont démarré.

- SIAEV

Des précisions sont données sur les finances du SIAEV au travers du budget qui a été voté lors du conseil syndical.

Institution et vie politique

1 -Compte rendu des décisions

Rapporteur : Steve BOSSART

Conformément aux dispositions des articles L 2122.22 et 23 du CGCT, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Adopté à l'unanimité.

2 - Renouvellement des membres de la C.S.S. (Commission de Suivi de Site)

Rapporteur : Jean Luc BOULET

Par délibération en date du 4 avril 2013, le Conseil Municipal avait désigné Mme Nelly POTEAU comme membre titulaire de la Commission de Suivi de Site, collège « élus des collectivités locales », Commission qui assure le suivi de l'activité de la société VANHEEDE de BILLY-BERCLAU. Messieurs Bernard HUBERT et Gilles GOUDSMETT étaient désignés membres suppléants. Ces membres étant désignés pour 5 ans, il y a lieu de procéder au renouvellement de ces membres.

Il est proposé de reconduire les personnes désignées en 2013, car elles connaissent bien le dossier.

Adopté par 23 voix pour et 2 abstentions (MM. VROMAINE et PLESSIET).

3 - Avis sur le retrait de la commune d'HAISNES de la compétence optionnelle du SIVOM de l'ARTOIS "instruction des demandes d'urbanisme et d'aménagement"

Rapporteur : Steve BOSSART

La commune de HAISNES a souhaité son retrait de la compétence optionnelle "instruction des demandes d'urbanisme et d'aménagement" du SIVOM de l'ARTOIS.

Par délibération en date du 19 février 2018, le Comité Syndical du SIVOM de l'ARTOIS a émis un avis favorable à ce retrait. Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur cette question, conformément à l'article L 5211-20 du CGCT.

Adopté à l'unanimité.

4 - Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique pour la construction d'une plateforme logistique sur le Parc des industries Artois Flandres

Rapporteur : Steve BOSSART

Le projet porte sur la construction d'une plateforme logistique, de bureaux associés et des aménagements extérieurs représentant 35 137,10 m² de surface de plancher, pour le compte de la société SAS IMMOBILIERE CARREFOUR, domiciliée à BOULOGNE BILLANCOURT. La construction sera implantée sur un terrain de 123 394 m² sur les parcelles AT 142p, AS 375p et AS 388p, dans la ZAC du Parc des industries

avenue de Sofia, sur le territoire de BILLY-BERCLAU

Il fait l'objet d'une demande de permis de construire n° 062 132 17 00065 déposée en Mairie de BILLY-BERCLAU, le 6 décembre 2017, dont le délai est suspendu selon les procédures prévues par l'article R122-2 du code de l'environnement et R423-32, régissant les projets faisant l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique.

Le dossier de l'enquête publique est constitué de la demande de permis de construire, l'étude d'impact et l'avis des personnes publiques consultées. Ces pièces sont déposées en Mairie de BILLY-BERCLAU et consultables aux heures d'ouverture du 6 mars au 9 avril 2018. Elles peuvent être consultées sur le site internet de la commune. Monsieur BOCQUIAU, désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif tiendra sa dernière permanence en Mairie le lundi 9 avril de 13 h 30 à 17 h.

Le conseil Municipal est invité à émettre un avis sur l'implantation de cette plateforme logistique.

Il est signalé que la ventilation sera enfermée dans des blocs spécifiques pour neutraliser les nuisances sonores.

Adopté à l'unanimité.

Domaine et patrimoine

5 - Déclassement d'un délaissé de voirie

Rapporteur : Steve BOSSART

Conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir déclasser le délaissé de voirie situé à l'arrière de la rue Charles Gounod, celui-ci n'étant plus affecté à l'usage direct du public. Il est utilisé par quelques riverains pour accéder à l'arrière de leur propriété mais il ne s'agit en aucun cas d'une voie de desserte. La superficie est d'environ 100 m².

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désaffecter ce délaissé de voirie et de prononcer son déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Jeunesse

6 - Ouverture des accueils de loisirs et du CAJ d'été et recrutement des animateurs

Rapporteur : Séverine ROGEZ

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'ouverture des accueils de loisirs et du CAJ durant les mois de juillet et août 2018 et de procéder au recrutement des postes d'encadrement et de direction selon les tableaux suivants :

CENTRE DE LOISIRS MATERNEL

Lieu d'implantation	Mois de juillet 2018	Encadrement
DOJO	Journée de préparation le samedi 7 juillet Fonctionnement : du lundi 9 au mardi 31 juillet	1 directeur 1 Directeur adjoint 10 animateurs
	Mois d'août 2018	Encadrement
DOJO	Journée de préparation le mardi 31 juillet Fonctionnement : du mercredi 1er au vendredi 24 août Journée de liquidation le samedi 25 août	1 directeur 8 animateurs

CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRES

Lieu d'implantation	Mois de juillet 2018	Encadrement
Ecole J. POTEAU	Journée de préparation le samedi 7 juillet Fonctionnement : du lundi 09 au mardi 31 juillet	1 directeur 1 directeur adjoint 19 animateurs
	Mois d'août 2018	Encadrement
Ecole J. POTEAU	Journée de préparation le mardi 31 juillet	1 directeur 1 directeur adjoint

	Fonctionnement : du mercredi 1er au vendredi 24 août Journée de liquidation le samedi 25 août	14 animateurs
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

Centre d'Animation Jeunesse

Lieu d'implantation	Mois de juillet 2018	Encadrement
CAJ	Journée de préparation le samedi 7 juillet Fonctionnement : du lundi 9 juillet au mardi 31 juillet	1 directeur 4 animateurs
	Mois d'août 2018	Encadrement
CAJ	Journée de préparation le mardi 31 août Fonctionnement : du mercredi 1er au vendredi 24 août	1 directeur 4 animateurs

Le CAJ fonctionne en période estivale du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h.

Adopté à l'unanimité.

7 - Tarifs des accueils de loisirs sans hébergement en 2018-2019

Rapporteur : Séverine ROGEZ

Il est proposé au Conseil Municipal la révision des tarifs pour les accueils de loisirs qui se dérouleront entre juin 2018 et juin 2019.

L'organisateur percevra de la CAF la prestation de l'aide aux temps libres pour les familles bénéficiaires de ce droit et dont le quotient familial est situé entre 0 et 617.

Les tarifs s'appliquent de la façon suivante :

<u>Tarif à la journée pour les grandes vacances et des petites vacances</u> <i>(tarifs modulés et suivant le nombre d'enfants inscrits pour la même session)</i>		
Aux enfants domiciliés à BILLY-BERCLAU	Quotient familial de 0 à 617	Quotient familial supérieur à 617
1 enfant	1,97 €	5,81 €
2 enfants	1.72 € par enfant	5,55 € par enfant
3 enfants et plus	1.56 € par enfant	5,30 € par enfant
Aux enfants non domiciliés à BILLY-BERCLAU		
1 enfant et plus	7.37 € par jour par enfant	11.41 € par jour par enfant

L'augmentation calculée est de 1%, arrondie au supérieur ou inférieur.

Adopté par 23 voix pour et 2 contre (MM. VROMAINE et PLESSIET)

8 - Organisation d'une colonie en août 2018 pour les adolescents du CAJ et participation des familles

Rapporteur : Séverine ROGEZ

Dans le cadre du contrat "colonie" signé avec la CAF, il est proposé au Conseil Municipal d'organiser une colonie d'été pour les adolescents du CAJ.

Le séjour se déroulera du 20 au 30 août 2018 au camping LE RANC DAVAINE à St Alban Auriolles en Ardèche pour 15 adolescents.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'organisation de ce séjour et sur la participation financière des familles par enfant déclinée ci-dessous :

pour un foyer non imposable :	135,00 €
impôts entre 1 à 1 000 €	155,00 €
impôts supérieurs à 1 001 €	175,00 €

Le règlement peut s'effectuer en deux versements et par le biais des tickets "vacances" de la CAF.

Adopté à l'unanimité.

9 - Renforts

Rapporteur : Gilles GOUDSMETT

Le conseil municipal est informé que la loi permet de recruter des agents non titulaires pour renforcer temporairement les services municipaux afin de faire face à des besoins d'accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier d'activité.

Il est proposé de recruter en 2018, à raison de 20 heures/semaine :

du 25 juin au 6 Juillet	4 personnes
du 9 au 20 juillet	17 personnes
du 23 Juillet au 3 Août	14 personnes
du 6 Août au 17 Août	17 personnes
du 20 Août au 31 Août	14 personnes
du 22 Octobre au 02 Novembre	2 personnes
du 3 au 14 décembre	2 personnes
du 10 au 21 décembre	4 personnes
du 24 décembre 2018 au 5 Janvier 2019	2 personnes

Adopté à l'unanimité

Finances publiques

10 - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Rapporteur : Didier GRUCHALA

Le Conseil Municipal est informé que la loi de finances 2018 a renouvelé la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) afin de permettre le financement d'opérations d'investissement des communes.

Par ailleurs, il est rappelé que la commune a pour projet de créer une nouvelle connexion routière entre le quartier de la Roseraie et la rue du Général de Gaulle et précise que le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements fait partie des types d'opérations éligibles à la DSIL.

À la suite des études d'avant-projet, le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **448 570 € HT**

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES HT		FINANCEMENT		
Travaux	420 000 €	DSIL	134 571 €	30%
Maîtrise d'œuvre	24 150 €	Autofinancement	313 999 €	70%
Géomètre	1 000 €			
Études (recherche d'amiante)	1 420 €			
CSPS (Coordination Santé et Protection de la Santé)	2 000 €			
Totaux	448 570 €		448 570 €	100%

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'avant-projet de travaux et d'approuver son plan de financement présenté ci-dessus;
- d'autoriser le Maire à solliciter l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur de 134 571 €;
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

11 - Rémunération des animateurs

Rapporteur : Séverine ROGEZ

Il est proposé de rémunérer les animateurs des ALSH à compter du 1^{er} juillet 2018 de la manière suivante :

- animateur stagiaire BAFA passe de l'indice brut 336 à l'indice brut 339

- animateur diplômé BAFA passe de l'indice brut 339 à l'indice brut 341

Adopté à l'unanimité.

12 - Attribution de subventions

Rapporteur : Geneviève BLANQUART

Madame Blanquart propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- CNAS	24 630,75 €
- Secours catholique	300,00 €
- SAMBO Billy-Berclau	5 950,00 €
- Amicale du Personnel de la commune de BILY-BERCLAU	12 814,00 €
- Association CREAMSTYL 2000	475,00 €
- Comité Franco-allemand de BILLY-BERCLAU-WEILROD	8 000,00 €
- LILIDANCE	415,00 €
- Cercle de généalogie et d'histoire de BILLY-BERCLAU et environs	500,00 €
- Sports et Loisirs Les Cytises	1 907,00 €
- BILLY-BERCLAU NORDIK WALK ASSOCIATION	135,00 €
- Judo Club BILLY-BERCLAU	5 500,00 €
- Comité des Colonies de Vacances de BILLY-BERCLAU	5 300,00 €
- Club de cyclotourisme	620,00 €
- BILLY-BERCLAU RANDO	135,00 €
- Ecole de musique	5 000,00 €

Adopté à l'unanimité sauf pour :

- Ecole municipale de Musique : **24 voix pour et une abstention** (M. BLONDIAU JM)
- Judo Club de BILLY-BERCLAU : **24 voix pour et une abstention** (Mme ROGEZ S)
- Sports et loisirs les Cytises : **24 voix pour et une abstention** (Mme BLANQUART G°)
- Comité Franco Allemand : **19 voix pour et 6 abstentions** (MM. HENNEBELLE M, BLONDIAU JM, TARTAR M, GOUDSMETT G, Mmes WATERLOT M, POTEAU N).

13 - Vote des taux d'imposition communaux pour 2018

Rapporteur : Michel HENNEBELLE

Il est proposé au Conseil Municipal les taux d'imposition suivants :

	2017	2018
Taxe d'habitation	10,05 %	10,05 %
Foncier bâti	27,73 %	27,73 %
Foncier non bâti	30,35 %	30,35 %

Adopté à l'unanimité.

14 - Budget Primitif 2018

Depuis la présentation du rapport d'orientation budgétaire, les services de l'Etat ont notifié à la commune les recettes fiscales prévisionnelles pour l'année 2018. Elles laissent apparaître une baisse des recettes d'environ 150 000€, au niveau de la taxe foncière. Cette mauvaise nouvelle est la conséquence du compactage de la Française de Mécanique.

Détails des grands équilibres du budget primitif :

Dépenses réelles de la Section de fonctionnement : 7 080 000€, dont :

- Charges générales :	1 421 000 €
- Charges de personnel :	3 770 000 €
- Autres charges de gestion :	1 217 000 €
- Atténuation de produits :	77 100 €
- Charges financières :	582 500 €
- Charges exceptionnelles :	12 400 €
- Dotations aux amortissements :	150 000 €

Virement à la section d'investissement : 850 000 €

Total de la section de fonctionnement : 8 080 000 €

Recettes de la Section de fonctionnement	
- Atténuation de charges :	260 000 €
- Produits des services :	238 000 €
- Impôts et taxes :	7 182 000 €
Dont Attributions de compensations	3 122 000 €
Impôts	3 975 000 €
- Dotations et subventions :	289 000 €
- Autres produits de gestion :	27 000 €
 Total des recettes de fonctionnement :	 8 080 000€

Dépenses de la Section d'investissement	
- Immobilisations incorporelles :	15 000 €
- Immobilisations corporelles :	487 000 €
- opérations d'équipement :	265 000 €
- Opérations d'ordre :	126 000 €
- Remboursements d'emprunts :	711 000 €
Total des dépenses d'investissement :	1 604 000 €

Recettes de la Section d'investissement	
- Dotations :	105 000 €
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :	204 000 €
- produits des cessions :	245 000 €
- AMORTISSEMENT DES IMMOB. :	150 000 €
- virement de la section de fonctionnement :	850 000 €
- Opérations patrimoniales :	50 000 €
Total des recettes d'investissement :	1 604 000 €

Adopté par 24 voix pour et une abstention (M. BLAIRY)

15 - Acquisition d'une bande de terrain pour élargissement de voirie (rue Guynemer)

Rapporteur : Alain QUEVA

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées AN 215p et AN 214p représentant une superficie totale de 840 m², classées en zone naturelle (Np) au PLUi. Ces terrains se situent dans le prolongement de la rue Guynemer et cette acquisition permettra l'élargissement de la voirie qui rejoindra ainsi la rue nouvellement créée reliant la rue du Général de Gaulle à la rue Guynemer.

Le montant de l'acquisition a été fixé à l'euro symbolique ; des indemnités d'éviction seront dues au locataire d'un montant de 0,86 €/m².

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette acquisition et le montant des indemnités et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié ; les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune.

Adopté à l'unanimité.